



RÈGLEMENT DE

GESTION SPORTIVE VIE INTERNATIONALE

2021-2022

MISE À JOUR 18/3/22

SILHOUETTES MÉTALLIQUES

**SILHOUETTES MÉTALLIQUES
CHAMPIONNAT DU MONDE 2022
1^{er} AU 10 JUILLET 2022 – GIDÉA (SUÈDE)**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale, avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCES

Évaluations Nationales :

Organisée à la fin du mois d'avril, cette étape évaluative est placée en fonction du calendrier international de façon à offrir aux tireurs la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date : du 29 avril au 1^{er} mai 2022

Lieu : Aussac

Catégorie : Toutes catégories

Critères d'accès :

- Les 15 premiers du Championnat de France 2019 (ainsi que les ex-aequo) dans les disciplines combiné Gros Calibre, Petit Calibre, Field Pistol et Carabine 22LR.
- Les 5 premiers du Championnat de France 2019 en Gros Calibre, Petit Calibre, Field Production visée ouverte, Field Production visée optique, Carabine 22LR légère et 22LR silhouette.
- Les 3 premiers du Championnat de France 2019 des 4 épreuves Gros Calibre et Petit Calibre.
- Sur proposition de l'entraîneur national.

Programme :

Un match pour chacune des 12 épreuves.

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors des compétitions internationales :

- Championnat du Monde Silhouettes métalliques
GIDÉA (SUÈDE) – du 1^{er} au 10 juillet 2022

Règles spécifiques :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES :

A l'issue des évaluations nationales, seront proposés en priorité au Comité de sélection :

- Les premiers aux classements des combinés.
- Les meilleurs athlètes en debout.

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la

possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.